

Image not found or type unknown



Les conditions de ressources de regroupement familial

Par **moukYass**, le **08/07/2016 à 22:33**

Bonjour, rnJe viens de décrocher mon contrat CDI avec un salaire de 1800 euros net, et j'aimerais faire une demande de regroupement familial sur place. Est ce que c'est obligé de justifier les revenus de 12 derniers mois, vu que je ne peux pas le justifier car je viens de signer un cdi. rnMerci d'avance.

Par **amajuris**, le **09/07/2016 à 09:55**

bonjour,rnle calcul des ressources est fait sur la moyenne des 12 derniers mois.rnvoir ce lien:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166>rnsalutations